



MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS

Validées au comité de direction du 30 MAI 2022

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

| Texte Visé | Motif de la demande | |
|--|---------------------|------------------------------|
| ↵ <u>Titre ou Annexe</u> | TEXTE ACTUEL | NOUVEAU TEXTE PROPOSE |
| Règlement de la coupe futsal jeunes | | |
| ↵ <u>N° article :</u> | | |
| Tous les articles sont maintenant numérotés de 1 à 10 Nouveau 1 | | |
| ↵ <u>Intitulé de l'article :</u> | | |
| DEFINITION DE LA COMPETITION | | |
| ↵ <u>Page(s) :</u> | | |
| 1 | | |

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

| Texte Visé | Motif de la demande | |
|---|--|--|
| ↵ <u>Titre ou Annexe</u> | TEXTE ACTUEL | NOUVEAU TEXTE PROPOSE |
| Règlement de la coupe futsal jeunes | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ces compétitions sont réservées aux joueurs licenciés FFF. Les dirigeants/éducateurs doivent être licenciés également. ➤ Tous les joueurs de l'équipe, titulaires et remplaçants, doivent obligatoirement figurer sur la feuille de présence dûment remplie. Elle doit être obligatoirement remplie avant le début des rencontres. Le nom du responsable licencié de l'équipe doit y figurer impérativement. ➤ Pour les clubs présents avec deux équipes, deux feuilles de présences différentes doivent être dûment remplies. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ces compétitions sont réservées aux joueurs licenciés FFF. Les dirigeants/éducateurs doivent être licenciés également. ➤ Tous les joueurs de l'équipe, titulaires et remplaçants, doivent obligatoirement figurer sur la feuille de présence dûment remplie. Elle doit être obligatoirement remplie avant le début des rencontres. Le nom du responsable licencié de l'équipe doit y figurer impérativement. ➤ Pour les clubs présents avec deux équipes, deux feuilles de présences différentes doivent être dûment remplies. ➤ En cas de dysfonctionnement de la FMI (si utilisée), les clubs évoluant à domicile doivent fournir une feuille de match papier recto/verso à remplir avant le coup d'envoi. Elle devra être scannée et envoyée au district depuis la boîte mail officielle du club recevant dans un délai de 48h. |
| ↵ <u>N° article :</u> | | |
| <p>Tous les articles sont maintenant numérotés de 1 à 10</p> <p>2</p> | | |
| ↵ <u>Intitulé de l'article :</u> | | |
| LICENCES ET FEUILLE DE MATCH | | |
| ↵ <u>Page(s) :</u> | | |
| 1 | | |

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

| Texte Visé | Motif de la demande | |
|---|---------------------|---|
| ↵ Titre ou Annexe | TEXTE ACTUEL | NOUVEAU TEXTE PROPOSE |
| Règlement de la coupe futsal jeunes | | Les clubs devront disposer d'une installation classée par la Commission Fédérale des Terrains et installations sportives sur proposition de la commission régionale. |
| ↵ N° article : | | Pour disputer une rencontre, l'éclairage du gymnase devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives |
| Tous les articles sont maintenant numérotés de 1 à 10 10 | | Il appartient au club recevant de prendre toutes dispositions pour que les équipes puissent accéder aux installations où doivent se dérouler les rencontres. |
| ↵ Intitulé de l'article : | | L'impossibilité d'accéder aux installations entraîne, pour le club recevant, la perte du match par pénalité et le remboursement, sur pièces justificatives, des frais engagés. |
| NOUVEAU INSTALLATIONS SPORTIVES | | Les conditions de non déroulement du match sont mentionnées par l'arbitre (ou à défaut par un dirigeant du club visiteur) sur la feuille de match qui doit dans tous les cas être établie. |
| ↵ Page(s) : | | |
| | | En cas de non responsabilité du club recevant, constatée et explicitée dans un rapport complémentaire adressé avec la feuille de match, la Commission compétente statuera. |